

# SITE NATURA 2000 PONT DE DESGES « FR8301090 »

Document de synthèse



DOCUMENT D'OBJECTIFS



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'investissement agricole compte



Ministère  
de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable  
et de l'Aménagement  
du territoire



## 2- AVANT-PROPOS

---

L'intégration du site « Pont de Desges » (*Cf carte 1*) dans le réseau Natura 2000 a commencé en 1982, avec la désignation de la vallée de Desges en ZNIEFF de type I (*Cf carte 3*). Cette désignation se justifiait par la présence d'un patrimoine écologique remarquable. Ainsi, de nombreuses espèces notamment de rapaces, de chiroptères, mais aussi de plantes rares et/ou menacées ont été répertoriées sur la zone.

C'est en 1999, que le site est proposé en tant que Site d'Intérêt Communautaire (SIC). Les principales raisons de cette désignation sont la présence d'un insecte d'intérêt communautaire : la Rosalie des Alpes, coléoptère rare en Auvergne, et d'un habitat naturel d'intérêt communautaire : les éboulis siliceux. La population de Rosalie des Alpes semble stable et significative et s'explique par la présence de vastes hêtraies sur le secteur.

C'est en 2009 que la démarche Natura 2000 est lancée sur le site, avec la désignation par l'Etat d'une structure porteuse : le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier (SMATHA), collectivité territoriale locale. Sa mission consiste à rédiger le Document d'objectifs en partenariat avec les services de l'Etat et les acteurs locaux, afin d'ensuite lancer le processus d'animation et de contractualisation sur le site.



Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)

### **3- DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8301090 « PONT DE DESGES »**

---

#### **Maître d'ouvrage**

---

MEEDM – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de l'Auvergne  
Suivi de la démarche : Service Eau Biodiversité et Ressources, Pierre TABOURIN, DREAL Auvergne  
Service du patrimoine environnemental, Flora MICHAUD, DDT Haute Loire

#### **Structure porteuse**

---

SMAT du Haut Allier

#### **Opérateur**

---

SMAT du Haut Allier

#### **Rédaction du document d'objectifs**

---

Rédaction / Coordination / Cartographie : Martin DUFOURNET, Pierre JOUBERT

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Thomas DARNIS et Mickaël LECOQUEN (ONF) pour les habitats, Benjamin CALMONT (SHNAO) pour la Rosalie des Alpes

Contribution / Synthèse / Relecture : Camille BOITTIN, Laurent BERNARD (Service environnement du SMAT du Haut-Allier)

Validation scientifique : membres du CSRPN Auvergne chargé de suivre l'élaboration du Document d'objectifs

#### **Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires**

---

Cartographie des habitats :

- DARNIS T. / ONF (2006), *Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301090 « Pont de Desges »*. Décembre 2006, 28 pages

- LE COQUEN M. / ONF (2009), *Complément d'inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 FR8301090 « Pont de Desges » (Haute Loire)*. Janvier 2009, 35 pages

Inventaire de « groupes taxonomiques » :

- CALMONT B. / Société d'Histoire Naturelle d'Alcide d'Orbigny (2009). *Inventaire des coléoptères d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Pont de Desges FR 8301090 » (Haute Loire)*. Octobre 2009, 52 pages

### **Crédits illustrations**

---

Photographie couverture : JOUBERT Pierre, 2010

Illustration couverture : [www.paperblog.fr](http://www.paperblog.fr)

Illustration p.2 : DUFOURNET Martin, 2009

Illustration p.8 : [www.natura2000tourism.eu/aboutnatura2000.html](http://www.natura2000tourism.eu/aboutnatura2000.html)

Photographie p.10 : JOUBERT Pierre, 2010

Illustration p.46 : DARNIS Thomas, 2006

### **Référence à utiliser**

---

DUFOURNET M., JOUBERT P. / SMAT du Haut-Allier (2010), *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Pont de Desges » FR8301090*. Août 2010, 59 p.

#### **4- REMERCIEMENTS AUX PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE À L'ELABORATION DE CE DOCUMENT**

---

Monsieur le Préfet de la Haute-Loire

M. Gabriel BOISSERIE (Auvers) – M. Georges DALLE (La Besseyre Saint Mary), maires des communes concernées

Les Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes de Sauges

Monsieur le Conseiller général du canton de Pinols

M. Robert ORLHAC – M. Félix LONGEON, propriétaires et/ou gestionnaires

M. Pierre TABOURIN - M. Sylvain MARSY, DREAL Auvergne

Mme Flora MICHAUD – M. Jean Luc FOURNADET, DDT Haute Loire

M. Hubert ASPERTI, ONCFS

M. Laurent SAGNOL, ONEMA

M. Thomas DARNIS – M. Mickaël LECOQUEN – M. Michel MOULIN, ONF

M. Bruno FOURNIER, CRPF Haute-Loire

M. Jean Noël BORGET, CPIE

M. Denis BARE – M. Robert MERLE, FDC

Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs.

## 4 - SOMMAIRE

---

1. AVANT PROPOS.....	p. 2
2. DOCUMENT D’OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8301090 « PONT DE DESGES ».....	p. 3
3. REMERCIEMENTS.....	p. 5
4. SOMMAIRE.....	p. 6
5. INTRODUCTION GENERALE.....	p. 7
6. NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE.....	p. 8
7. FICHE D’IDENTITE DU SITE .....	p.10
8. TABLEAUX ET SYNTHESSES .....	p. 14
1. Diagnostic.....	p. 14
2. Objectifs de développement durable : enjeux/objectifs.....	p. 33
3. Propositions mesures de gestion .....	p. 39
4. Suivis.....	p. 42
9. CONCLUSION .....	p. 47
10. BIBLIOGRAPHIE .....	p. 48
11. ANNEXES .....	p. 49

## 5- INTRODUCTION GENERALE

---

D'une surface de 108 ha, le site « Pont de Desges » se situe sur les versants escarpés de la vallée de la Desges, au niveau des communes d'Auvers et de La Besseyre Saint Mary (*Cf Carte 2*). Il a été principalement désigné en regard de sa population significative de Rosalie des Alpes, coléoptère rare en Auvergne. Cet insecte est inféodé aux forêts de feuillus et notamment les hêtraies.

Les milieux forestiers, omniprésents sur le secteur, se caractérisent par une grande diversité d'habitats d'intérêt communautaire. Ils accueillent également deux espèces d'intérêt communautaire : la Rosalie des Alpes et une bryophyte : la Buxbaumie verte. En fond de vallée, coule la rivière Desges. Ses eaux fraîches et vives hébergent deux espèces d'intérêt communautaire et un habitat prioritaire est présent le long de ses berges, formant la ripisylve. Ainsi, bien que de taille restreinte, le patrimoine écologique du site est fort.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier a été désigné structure porteuse et opérateur du site, en janvier 2009. Ce syndicat de communes a donc été amené à élaborer le Document d'objectifs du site, selon les phases suivantes :

- Inventaire et analyse écologique et socio-économique,
- Définition et hiérarchisation des enjeux et objectifs,
- Propositions d'actions.

Afin de mener à bien ce travail, chacune de ces phases ont été réalisées en partenariat avec un groupe de travail, composé d'acteurs locaux et validées par un comité de pilotage local.

Ainsi, après une rapide présentation de la démarche Natura 2000, ce document vous décrira le travail réalisé et les résultats obtenus.

## 6- NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

### QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

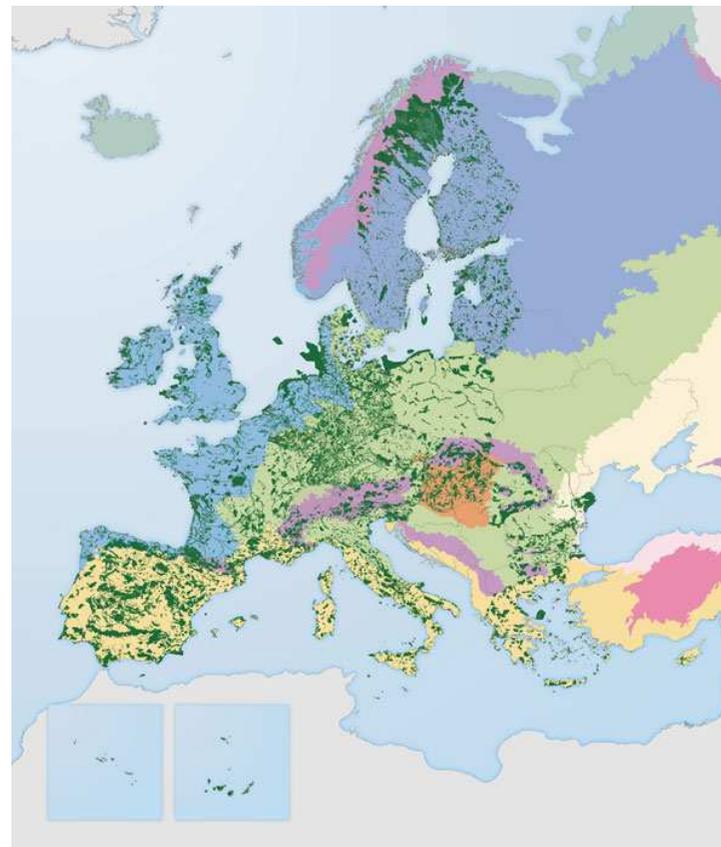
Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation dite des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

### NATURA 2000 EN EUROPE

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).



*En vert : sites Natura 2000*

## **NATURA 2000 EN FRANCE**

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1 334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

## **NATURA 2000 EN AUVERGNE**

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 94 sites qui couvrent 375 300 ha, soit 14,3 % du territoire régional :

- 82 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 3,6 % de la surface de la région, soit 95 000 ha,
- 12 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 12,2 % de la surface de la région, soit 320 000 ha.
- 2 100 km de rivières

## 7- FICHE D'IDENTITE DU SITE

---

Nom officiel du site Natura 2000 : **Pont de Desges**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR8301090**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **108 ha**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **Oui**

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : **Non**

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC): **03 / 1999**

Localisation du site Natura 2000 : **Région Auvergne**

Localisation du site Natura 2000 : **Département de la Haute-Loire (43)**

Préfet coordinateur : **M. DIDIER Richard, Préfet de la Haute-Loire**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Document d'objectifs : **M. VISSAC Guy**

Structure porteuse : **SMAT du Haut Allier**

Opérateur : **SMAT du Haut Allier**

Commissions ou groupes de travail : **Groupe de travail Forêt** et **Groupe de travail Eau**



## Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

### Etat

---

Monsieur le Préfet de la Haute-Loire  
A l'attention de Mme GAGNE  
Direction des actions inter ministérielles  
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme  
6 avenue du Général de Gaulle B.P. 321  
43011 LE PUY EN VELAY CEDEX

Direction Départementale des Territoires (DDT)  
A l'attention de Flora MICHAUD  
13 rue des Moulins  
BP 350  
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement (DREAL)  
65 boulevard Mitterrand  
B.P. 163  
63004 CLERMONT FERRAND CEDEX

### Collectivités territoriales

---

Monsieur le Président du Conseil Régional d'Auvergne  
13-15 avenue de Fontmaure  
B.P 60  
63402 CHAMALIERES

Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Loire  
A l'attention de Cathy ESPERET  
1 place Monseigneur de Galard  
B.P 310  
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du  
Haut Allier (SMAT)  
42, avenue Victor Hugo  
B.P. 64  
43300 LANGEAC

### Elus

---

Monsieur le Conseiller Général du canton de Pinols  
Le bourg  
43300 PINOLS

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays  
de Saugues  
Rue Hôtel de ville  
43170 SAUGUES

Monsieur le Maire  
Mairie  
Le bourg  
43300 AUVERS

Monsieur le Maire  
Mairie  
Le bourg  
43170 LA BESSEYRE ST MARY

### Forêt

---

Monsieur le Président du Syndicat des forestiers privés de Haute-  
Loire  
5 rue Alphonse Terrasson  
43000 LE PUY-EN-VELAY

Monsieur le Président du Centre régional de la Propriété Forestière  
(CRPF)  
Place de la Résistance  
43100 BRIOUDE

Monsieur le Chef de l'Agence Cantal/Haute-Loire  
Office national des Forêts (ONF)  
Résidence Bel Anis  
3 rue de l'Ecole Normale  
43750 VALS PRES LE PUY

## **Agriculture**

---

Monsieur le Président du Syndicat départemental des propriétaires agricoles  
Chez M. BONNET  
7 avenue Charles Dupuy  
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président de la Fédération départementale des Syndicats d'exploitants agricoles  
16, boulevard Président Bertrand  
43750 VALS PRES LE PUY

Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs 43  
16, boulevard Président Bertrand  
43750 VALS PRES LE PUY

Monsieur le Porte-parole de la Confédération paysanne  
20, avenue Clément Charbonnier  
43000 LE PUY-EN-VELAY

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture  
16, boulevard Bertrand  
B. P. 343  
43750 VALS PRES LE PUY

Monsieur le Directeur  
Association Départementale Aménagement Structure Exploitations  
Agricoles A.D.A.S.E.A  
1 rue du 8 mai  
43750 VALS PRES LE PUY

## **Chambres inter consulaires**

---

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brioude  
Place Résistance  
43100 BRIOUDE

Monsieur le Président de la Chambre de Métiers  
13, avenue André Soulier  
B. P. 104  
43003 LE PUY-EN-VELAY Cédex

## **Chasse/ Pêche**

---

Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Loire  
4, rue des Artisans  
43750 VALS PRES LE PUY

Monsieur le Président de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FPPMA)  
32, rue Henri Chas  
43000 LE PUY-EN-VELAY

Monsieur le Chef du Service départemental  
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)  
Place de la Mairie  
43320 LOUDES

Monsieur le Chef de l'Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la Haute-Loire (ONEMA)  
Chemin du Chirenc  
43000 LE PUY EN VELAY

## **Associations environnementales**

---

Monsieur le Président de Nature Haute-Loire  
Maison de la Citoyenneté  
4 rue André Laplace  
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Directeur du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA)  
Moulin de la Croûte  
Rue Léon Versepuy  
63200 RIOM

Monsieur le Directeur du Conservatoire botanique du Massif Central (CBNMC)  
Le Bourg  
43230 CHAVANCIAC LAFAYETTE

Monsieur le Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour  
l'Environnement (CPIE)  
Le Riou  
43700 CHASPINHAC

### **Tourisme et loisirs**

---

Monsieur le Président de la Maison Départementale de  
Développement Touristique (MDDT)  
Conseil Général  
1 place Monseigneur de Galard  
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président de l'Union départementale des Offices de  
tourisme et Syndicats d'initiative (UDOTSI)  
10 rue Jules Vallès  
43000 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Président du Comité départemental de la randonnée  
pédestre (CDRP)  
21 rue du Collège  
43000 LE PUY-EN-VELAY

## 8- TABLEAUX ET SYNTHES

### 8.1- DIAGNOSTIC

TABLEAU 1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures ressources
Régions	1	Auvergne	<p>Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 94 sites qui couvrent 419 685 ha, soit 17 % du territoire régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 82 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 3,6 % de la surface de la région, soit 95 000 ha,</li> <li>- 12 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 13,7 % de la surface de la région, soit 365 830 ha.</li> </ul>	DREAL Auvergne
Départements	1	Haute Loire	<p>Le réseau Natura 2000 en Haute Loire comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 24 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 29% de la surface du département, soit 141 105 ha.</li> <li>- 2 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 23% de la surface du département, soit 114 192 ha</li> </ul>	DDT Haute-Loire
Communes	2	<p>Auvers (61 habitants en 2007)</p> <p>La Besseyre saint Mary (137 habitants en 2007)</p>	<p>Les communes d'Auvers et de la Besseyre-Saint-Mary sont concernées par 4 sites Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FR 8301090 « Pont de Desges » (SIC)</li> <li>- FR 8301070 « Sommets du Nord Margeride » (SIC)</li> <li>- FR 8301075 « Haut val d'Allier » (ZPS)</li> <li>- FR 8301095 « Lacs et rivières à Loutre » (site linéaire)</li> </ul> <p>Le site couvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 37.4 ha sur Auvers</li> <li>- 70.6 ha sur La Besseyre Saint Mary</li> </ul>	SMAT Haut-Allier / INSEE

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures ressources
Propriétaires	27	Privés	27 propriétaires privés sont concernés par le site Natura 2000 du Pont de Desges.	SIG / cadastre
	2	Sectionnaux	Sont également présentes 2 forêts sectionnales (Lair et La Soucheyre)	
SAGE, SDAGE	1	SDAGE Loire Bretagne	Porté par le SMAT du Haut Allier, le SAGE Haut – Allier est en cours de rédaction (état des lieux)	SMAT Haut-Allier
	1	SAGE Haut-Allier		

## SYNTHESE

L'imbrication administrative du site « Pont de Desges » est relativement simple. En effet, le site ne concerne que 2 communes du département de la Haute Loire : Auvers et La Besseyre Saint Mary. A noter qu'il est situé non loin d'autres sites Natura 2000, ce qui impliquera une coordination avec les autres Documents d'objectifs.

Le site « Pont de Desges » est également inclus dans 1 SAGE. Un travail de concertation et de complémentarité avec cet outil sera à mener.

**TABEAU 2 : SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE**

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures ressources
Propriétés des communes et EPCI	0027	Section de Lair	30,86	Habitat 8230 et 9130	Cadastre / ONF
	0066	Section de la Souheyre	22,7982	Habitat 8220, 9120, 9130, 9160 et 91 <sup>E0</sup> (prioritaire)	
	0036	Section de Lair	5,5208	Habitat 9130	
	0067	Section de la Souheyre	1,9709	Habitat 9120	
Grandes propriétés privées	0008	Propriété privée	4,5637	Habitats 4030, 9120 et 9130	Cadastre / ONF
	0003	Propriété privée	2,1672	Habitat 9120	
	0056	Propriété privée	1,4388	Habitat 9120	
	0001	Propriété privée	1,4334	Habitats 9120 et 91 <sup>E0</sup> (prioritaire)	
	0054	Propriété privée	1,3745	Habitats 9120 et 9130	
	0048	Propriété privée	1,2405		
	0007	Propriété privée	1,1562		
	0052	Propriété privée	1,136	Habitat 9120	
Petites propriétés privées	0021	Propriété privée	0,7939	Habitat 9120	Cadastre / ONF
	0055	Propriété privée	0,6294		
	0049	Propriété privée	0,52		
	0050	Propriété privée	0,4917		
	0018	Propriété privée	0,4558	Habitat 9120	
	0051	Propriété privée	0,4501		
	0042	Propriété privée	0,4275		
	0019	Propriété privée	0,4231	Habitat 9120	
	0043	Propriété privée	0,4128		
	0065	Propriété privée	0,3803		
	0004	Propriété privée	0,378	Habitat 9120	
	0009	Propriété privée	0,3624	Habitat 9120	
	0012	Propriété privée	0,3082	Habitat 9120	
	0025	Propriété privée	0,3075	Habitat 9120	
	0053	Propriété privée	0,2929	Habitats 9120 et 9130	
	0057	Propriété privée	0,2753	Habitat 91 <sup>E0</sup> (prioritaire)	
	0014	Propriété privée	0,2603	Habitat 9120	
	0063	Propriété privée	0,2474		
	0064	Propriété privée	0,2323	Habitat 91 <sup>E0</sup> (prioritaire)	
	0020	Propriété privée	0,2305	Habitat 9120	
0006	Propriété privée	0,2259	Habitat 9120		
0026	Propriété privée	0,1803	Habitat 9120		

	0002	Propriété privée	0,1776	Habitat 91 <sup>F0</sup> (prioritaire)	
	0058	Propriété privée	0,1711	Habitat 91 <sup>F0</sup> (prioritaire)	
	0022	Propriété privée	0,1644	Habitat 9120	
	0023	Propriété privée	0,1639	Habitat 9120	
	0005	Propriété privée	0,1602	Habitat 9120	
	0010	Propriété privée	0,127	Habitats 9120 et 4030	
	0047	Propriété privée	0,1159	Habitat 9120	
	0062	Propriété privée	0,1102	Habitat 91 <sup>F0</sup> (prioritaire)	
	0044	Propriété privée	0,098		
	0013	Propriété privée	0,0978	Habitat 9120	
	0011	Propriété privée	0,0928	Habitat 9120	
	0024	Propriété privée	0,0913	Habitat 9120	
	0041	Propriété privée	0,0759		
	0027	Habitants de la Soucheyre	0,0283	Habitat 9120	
	0007	Propriété privée	0,0156	Habitat 9120	
	0607	Habitants de la Soucheyre	0,0119		

## SYNTHESE

Le périmètre du Document d'objectifs a été calé sur le périmètre des parcelles cadastrales afin de simplifier la gestion des mesures Natura 2000 qui viendront s'ajouter à la gestion courante des parcelles.

53 parcelles cadastrales sont incluses dans le site, appartenant à 29 propriétaires différents (*Cf carte 4*). Parmi ces propriétaires, 13 ont des surfaces significatives (> 1 ha), recouvrant une surface de 75.6 ha, soit 70% du site. On retrouve :

- 2 propriétés sectionnales gérées par l'ONF
- 11 propriétaires privés.

La gestion des grandes parcelles a un impact significatif dans la préservation des espèces et habitats du site Natura 2000 « Pont de Desges ». De plus, sur les biens sectionnaux d'une taille très importante, il sera important de mettre l'aménagement forestier en conformité avec les objectifs du Document d'objectifs.

**TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES**

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données / Structures ressources
Activité sylvicole	160 162 164 165 166	27 propriétaires  2 aménagements forestiers dont 1 arrivé à terme (2008)  Pas de plan simple de gestion	<p>L'activité sylvicole est limitée par la pente et l'absence de pistes forestières sur certains secteurs.</p> <p>Seules les parcelles sectionnales font l'objet d'un aménagement forestier. Il n'y a pas de plan simple de gestion en forêt privée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La hêtraie de Malapeyre est exploitée essentiellement pour son bois de chauffage. La structure des peuplements est de type taillis et taillis sous futaie. Les prélèvements sont faibles et les débouchés sont essentiellement du bois de chauffage.</li> <li>• L'activité sylvicole est quasiment nulle sur le versant situé en commune d'Auvers. Aucune piste ne permet l'exploitation et la chênaie n'a pas d'intérêt économique. En effet, les chênes sont de faible diamètre, tortueux et situés dans une pente importante.</li> <li>• La sapinière et la hêtraie sapinière de la section de Rochegirbe sont peu exploitées. L'aménagement forestier s'est terminé en 2008. La section présente quelques beaux sapins, avec quelques débouchés possibles pour le bois de charpente. L'exploitation du bois est rendue possible par la présence d'une piste forestière.</li> </ul>	ONF / SMAT du Haut Allier

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données / Structures ressources
Exploitation hydro électrique de la Desges	890	1 exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisation de disposer de l'énergie :</li> </ul> <p>La SARL Production Hydroélectrique de la Desges (PHD) a une autorisation d'exploitation pour une durée de 30 ans. L'énergie produite de 84 kilowatts est vendue à EDF.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Section aménagée :</li> </ul> <p>Les eaux sont dérivées au moyen d'un barrage (équipé d'une passe à poissons) situé à 75 m environ à l'aval du confluent du ruisseau de Chambonnet. Elles sont restituées à la rivière Desges à 275 m environ de l'amont du confluent de la Gourgueyre.</p> <p>La hauteur de chute est d'environ 82 m en eaux moyennes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractéristique de la prise d'eau</li> </ul> <p>Le débit maximum est fixé à 1 000 litres/seconde. L'ouvrage de prise d'eau est constitué d'un barrage en travers de la rivière.</p> <p>Le débit retenu immédiatement en aval de la prise d'eau (débit réservé) ne doit pas être inférieur à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 200 litres/seconde du 16 octobre au 31 mars</li> <li>- 300 litres/seconde du 1<sup>er</sup> avril au 15 octobre</li> <li>- au débit naturel du cours d'eau en amont de la prise si celui-ci est inférieur à ce chiffre.</li> </ul> <p>Remarque : en cas de dégradation importante de la qualité du milieu aquatique, les débits réservés pourront être révisés en hausse dans un délai de 5 ans.</p>	Arrêté préfectoral 1986 / SARL PHD

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données / Structures ressources
Chasse	230	<p>33 sociétaires pour Auvers</p> <p>38 sociétaires pour La Besseyre Saint Mary</p>	<p>Auvers :</p> <p>1 attribution pour le cerf  26 attributions pour le chevreuil  Le sanglier ne fait pas l'objet d'un plan de chasse (5 ont été pris en 2008)  Une 10aine de lièvres  Une 20aine de bécasses  Une 30aine de grives</p> <p>La Besseyre Saint Mary :</p> <p>2 attributions pour le cerf  11 attributions pour le chevreuil  Le sanglier ne fait pas l'objet d'un plan de chasse (4 ont été pris en 2008)  Une 10aine de lièvres  Une dizaine de lapins  Une 15aine de bécasses</p>	Fédération de chasse / ONCFS (2009)

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Pêche	220	1 767 permis de pêche sur les 3 AAPPMA	<p>3 AAPPMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chanteuges</li> <li>- Langeac</li> <li>- Saugues</li> </ul> <p>La Desges est une rivière de première catégorie piscicole. On pratique essentiellement la pêche à la Truite. Une station réseau est présente dans le bas de la Desges.</p> <p>Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, l'ONEMA, qui suit le bon état écologique, a fait des relevés sur la commune de Desges : les espèces contactées lors de ces relevés sont la Truite et le Chabot (2002)</p> <p>Remarque : le site étant considéré comme très inaccessible, il y a peu de pêcheurs</p>	Fédération de Pêche (43) / ONEMA
Tourisme	622	Faible	Un chemin de randonnée traverse le site. Il est également utilisé par les motos tout terrain.	SMAT Haut Allier
Projets	890	1 projet	<p>Des travaux de remise en état de la conduite forcée sont prévus. Ils seraient situés en bordure de la ripisylve.</p> <p>L'exploitant vient de reprendre la gestion de l'exploitation (début 2009).</p> <p>L'exploitation n'est pas certifiée ISO 14001, cependant l'exploitant applique des règles qui vont dans ce sens (utilisation d'huile biologique...).</p>	SARL PHD

## SYNTHESE

Le site étant difficilement accessible, les activités humaines sont peu nombreuses et présentent un impact faible sur les milieux naturels.

La sylviculture est l'activité principale (*Cf carte 5*). Elle est cependant limitée à de faibles prélèvements pour le bois de chauffage et la charpente. En effet, les fortes pentes sur éboulis et l'absence de pistes par endroit rendent l'exploitation difficile. Les traitements sont différents en fonction des peuplements et des propriétaires. Ainsi, on trouve aussi bien des peuplements menés en futaies, qu'en taillis, qu'en taillis en futaie. La forêt est donc relativement bien préservée. Il est à noter que l'aménagement de la forêt sectionnale de La Soucheyre, gérée par l'ONF, est obsolète (depuis 2008). Le nouvel aménagement devra donc être en conformité avec le Document d'objectifs. La forêt privée ne fait, quand à elle, pas l'objet de plan simple de gestion.

Sur les bords de la Desges, une ripisylve est présente, mais de façon discontinue, fragmentée par des plantations de Douglas datant d'une trentaine d'années, ainsi qu'une conduite forcée. A noter que cette dernière empêche toute exploitation forestière par le bas des gorges.

Une seconde activité est présente sur le site : l'exploitation de la conduite forcée. Celle-ci peut avoir une action plus significative sur le milieu et les espèces puisqu'elle est située à proximité immédiate de la ripisylve. Les travaux d'entretien prévus prochainement sont susceptibles d'avoir un impact notamment sur l'habitat 91<sup>E</sup>0\_6, prioritaire au titre de la directive Habitat. Un travail important sera à effectuer en concertation avec l'exploitant de la conduite notamment pour lui présenter les secteurs sensibles écologiquement.

Les débits réservés semblent acceptables pour la conservation des habitats. De plus, ils sont au-delà de la réglementation.

La chasse et la pêche peuvent être qualifiées de raisonnées. Les prélèvements effectués sont faibles et ne nuisent pas au renouvellement des populations. Quand à la randonnée, elle n'a aucun impact sur le site. En revanche, la pratique de sports motorisés est à surveiller, car son action peut s'avérer impactante sur les milieux naturels.

**TABLEAU 4 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES**

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	/	Le site est installé dans des niveaux riches en feldspath où mica blanc et mica noir cohabitent. L'unité principale est constituée de micaschistes à schistosité prononcée où peuvent apparaître ponctuellement des minéraux caractéristiques des conditions métamorphiques d'origine (grenat et strototide).	CPIE du Velay
Climat	Température moyenne : entre 6 et 7 °C Précipitation moyenne : entre 800 et 900 mm/ an Heures d'ensoleillement : entre 2 000 et 2 200 heures Nombre moyen annuel de jours de gel : entre 150 et 160 jours	Le secteur est soumis à 3 influences :  - Océanique, apportant de nombreuses pluies - Continentale et montagnarde, se traduisant par une amplitude thermique importante - Méditerranéenne, amenant des vents forts Sud - Sud-est et des pluies orageuses soudaines et surabondantes provoquant des crues fréquentes et redoutables	Météo France (1992)
Topographie	Altitude : de 760 à 1 070 m Altitude moyenne : 900 m	Le relief est accidenté, présentant de fortes pentes et des barres rocheuses	SIG
Hydrographie	1 cours d'eau : la Desges Tronçon d'1 km Plusieurs ruisseaux	Le cours d'eau est alimenté par de nombreux rus et ruisseaux. Ses eaux sont courantes et une partie est déviée afin d'alimenter une conduite forcée	SIG

## SYNTHESE

Le site est situé dans les gorges de la Desges, creusées dans le massif de la Margeride, et présente des pentes escarpées, orientées Sud, Nord-Ouest ou Nord-Est. Le climat se caractérise par des températures froides (150 jours de gel) et des précipitations moyennes (800 mm/an). Le sol, peu profond, est uniquement constitué de gneiss (roche métamorphique). En de nombreux endroits, le socle rocheux est apparent, se présentant sous forme de falaises et d'éboulis.

Les conditions abiotiques du site, comme la pente, l'exposition ou l'altitude, peuvent être très diverses, ce qui conduit à une mosaïque importante des milieux.

**TABLEAU 5 : GRANDS MILIEUX**

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données / Structures ressources
Forêts	90 %	Variable allant de mauvais à favorable	Hêtraies atlantiques acidophiles à Ilex Forêts alluviales à Ayulne et Frêne Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum Chênaies pédonculées	Rosalie des Alpes Buxbaumie verte	Certaines pratiques sylvoles comme les coupes rases, les coupes des vieilles forêts ou le retrait des chablis peuvent dégrader significativement les milieux forestiers  Stockage des grumes en été est à déconseiller	FSD / SIG
Milieux rupestres	4 %	Favorable	Pentes rocheuses siliceuses  Roches siliceuses avec végétation pionnière	/	/	FSD / SIG
Landes	5 %	Favorable	Landes sèches européennes	/	/	FSD / SIG
Eaux courantes	1 km	Favorable	Aucun	Chabot commun Loutre d'Europe	Les aménagements, les prélèvements et une diminution de la qualité de l'eau sont les principales menaces pouvant affecter un cours d'eau	FSD / SIG

## SYNTHESE

Les forêts sont omniprésentes sur le site (*Cf carte 6*). Recouvrant près de 90% de sa surface totale, elles se caractérisent par leur diversité et leur spécificité d'implantation (orientation, station). Ainsi, celles situées en rive droite de la Desges (Sud) sont largement dominées par le Hêtre, alors que celles situées en rive gauche (Nord), sont dominées par le Chêne pédonculé. Elles sont constituées de nombreux habitats d'intérêt communautaire et représentent également des habitats d'espèces. La sylviculture est pratiquée mais impacte peu le milieu forestier.

Le reste du site (soit 10% de sa surface totale) est recouvert par des landes et des milieux rupestres. Ces milieux recueillent au total 3 habitats d'intérêt communautaire mais aucune espèce d'intérêt communautaire. De plus aucune activité humaine n'y a lieu.

La rivière Desges se caractérise par ses eaux vives, donc fraîches et oxygénées. Reconnue pour sa qualité piscicole, sa dynamique est cependant altérée par de nombreux aménagements hydrauliques présents tout le long de son cours. 2 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site, à savoir : le Chabot commun et la Loutre d'Europe.

**TABLEAU 6 : HABITATS NATURELS FORESTIERS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS FAUNE FLORE**

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (nom d'après l'annexe I de la DHFF)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique :	Origine des données / Structures ressources
Hêtraies atlantiques acidophiles à sous bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i>	9120	22.16 ha soit 19.41 %	Cet habitat se décline en 2 sous entités :  9120- 2 : Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx, sur 6.13 ha soit 5.37%  9120-4 : Hêtraies-sapinières à Houx et luzule des neiges. Habitat intermédiaire entre l'étage collinéen supérieur et le montagnard inférieur, sur 16.03 ha soit 14.04%.	Favorable	Favorable 165 sites en France	ONF 2006 / <a href="http://www.natura2000.fr">www.natura2000.fr</a>
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91 <sup>F0</sup>	1.01 ha soit 0,88 %	La ripisylve est étroite et dégradée par endroit, notamment par des plantations de Douglas, une piste et la conduite forcée. Elle est cependant potentiellement restaurable sur de plus grandes surfaces.  1 sous entité :  91 <sup>F0</sup> -6 : Aulnaies-frênaies de rivière à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses	Défavorable	Défavorable 480 sites en France	ONF 2006 / <a href="http://www.natura2000.fr">www.natura2000.fr</a>

Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130	15.69 ha soit 14.38 %	<p>Cet habitat est plus ou moins conservé en fonction de la topographie et donc de son exploitation</p> <p>Cet habitat se décline en 2 sous entités :</p> <p>9130-4 : Hêtraie-chênaies subatlantiques à Mélique ou à Chèvrefeuille, sur 14.22 ha soit 12.46%</p> <p>- 9130-12 : Sapinière-Hêtraies à Dentaire pennée, sur 1.47ha soit 1,92%</p>	Favorable	Favorable 227 sites en France	ONF 2006 / <a href="http://www.natura2000.fr">www.natura2000.fr</a>
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	9160	1.61 ha soit 1.31%	<p>En règle général, l'habitat est peu typique sauf ponctuellement. Il est dégradé par la conduite forcée.</p> <p>1 sous entité :</p> <p>9160-3 : Chênaies pédonculées neutroacidoclines à mésoacidiphiles</p>	Défavorable	Favorable 111 sites en France	ONF 2006 / <a href="http://www.natura2000.fr">www.natura2000.fr</a>

**TABLEAU 7 : HABITATS NATURELS NON FORESTIERS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE HABITATS FAUNE FLORE**

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (nom d'après l'annexe II de la DHFF)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique :	Origine des données / Structures ressources
Landes sèches européennes	4030	0.27 ha soit 0.23%	Le taux de boisement atteint parfois 25 à 30%. Cet habitat est pauvre en espèce et constitue une zone de repos pour la faune (cervidés, caprins)  1 sous entité : - 4030-13 : Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central	Favorable et stable mais de faible surface	Favorable	ONF / <a href="http://www.natura2000.fr">www.natura2000.fr</a>
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	1.72 ha soit 1,51%	Cet habitat se traduit par des falaises de petite taille (quelques mètres). L'exposition xérophile rend ces falaises très sèches suite aux sécheresses répétées des dernières années.  1 sous entité : - 8220-12 : Falaises siliceuses collinéennes à subalpines des Ardennes, Vosges, Jura et Alpes du Nord	Favorable et stable mais de faible surface	Inconnu 175 sites en France	ONF / <a href="http://www.natura2000.fr">www.natura2000.fr</a>
Roches siliceuses avec végétation pionnière du sedo-scleranthion ou du sedo albi-veronicion dillenii	8230	0.10 ha soit 0.08%	Ces formations se présentent sous forme de pelouses basses et ouvertes et de rochers parsemés de quelques plantes herbacées.	Favorable et stable mais de faible surface	Favorable 94 sites pour en France	ONF / <a href="http://www.natura2000.fr">www.natura2000.fr</a>

			<p>Les dalles rocheuses, très sèches, semblent souffrir des sécheresses répétées.</p> <p>1 sous entité :  - 8230-2 : Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif Central</p>			
--	--	--	--	--	--	--

Pour seulement 108 ha, le site comprend un grand nombre d'habitats d'intérêt communautaire (*Cf carte 7*), ce qui démontre son patrimoine naturel élevé. Ainsi, on retrouve :

- 4 habitats forestiers d'intérêt communautaire dont 1 habitat qualifié de prioritaire. Dominés par les feuillus (Hêtre, sur les versants exposés Nord et Chêne, sur les versants exposés Sud), ces habitats représentent 40 ha, soit plus du tiers du site. Se déclinant en 6 sous entités, ils témoignent de la diversité des peuplements forestiers sur le secteur. Globalement en état de conservation favorable (*Cf carte 9*), ils représentent des habitats d'espèces intéressants notamment pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire inventoriées. Leur préservation représente donc un enjeu particulièrement important pour le site.

- 3 habitats non forestiers d'intérêt communautaire, dont 2 habitats rocheux et 1 habitat de landes (*Cf carte 8*). Couvrant une faible surface (2ha), ils sont stables et leur état de conservation est favorable (*Cf carte 9*). Ils ne représentent aucun enjeu vis-à-vis de la présence d'espèces de la directive Habitats, actuellement.

**TABLEAU 8 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS FAUNE FLORE**

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après l'annexe II de la DHFF)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population	État de conservation à l'issu de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique :	Origine des données / Structures ressources
Rosalia alpina	Rosalie des alpes	1087	Non disponible	Cette espèce est inféodée à la Hêtraie où elle se développe sur les bois sénescents et les chandelles.  2 habitats sont particulièrement intéressants pour la Rosalie des Alpes sur le site :  - 9120 : hêtraies acidophiles atlantiques à sous bois à Ilex - 9130 : hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Favorable	Favorable	FSD / SHNAO / <a href="http://www.natura2000.fr">www.natura2000.fr</a>
Buxbaumia viridis	Buxbaumie verte	1386	Non disponible	Cette mousse investie les bois pourrissants (tronc, branches, souches) de conifères essentiellement.  L'habitat 9130 : Hêtraies à asperulo-fagetum est particulièrement intéressant pour l'espèce. L'habitat est bien présent sur le site (17% du site)	Favorable	Inconnu	<a href="http://www.natura2000.fr">www.natura2000.fr</a> / ONF
Cottus gobio	Chabot commun	1163	Non disponible	Ce poisson affectionne les eaux vives, fraîches et oxygénées. Le fond doit être composé de graviers	Inconnu	Inconnu	<a href="http://www.natura2000.fr">www.natura2000.fr</a>

Lutra lutra	Loutre d'Europe	1355	Non disponible	La Loutre d'Europe est inféodée aux lacs et cours d'eau, ainsi qu'à leurs berges  L'habitat 91 <sup>E0</sup> : Aulnaie frênaie à eaux vives est un habitat recherché par la Loutre. L'habitat est peu présent et morcelé sur le site.	Inconnu	Favorable	<a href="http://www.natura2000.fr">www.natura2000.fr</a>
-------------	-----------------	------	----------------	---	---------	-----------	--

## SYNTHESE

4 espèces d'intérêt communautaire ont été répertoriées, dont 1 prioritaire : la Rosalie des Alpes (*Cf carte 10*). Parmi ces espèces, on retrouve 3 espèces animales et 1 espèce végétale (*Cf carte 11*) :

- la Rosalie des Alpes. Se nourrissant principalement de sève, cet insecte affectionne les arbres d'un diamètre important et sénescents. Elle est également inféodée à des stations fraîches mais exposées au soleil. Lors d'un inventaire mené en 2009, plusieurs trous de sorties ont été répertoriés et des individus adultes ont été observés.

- la Loutre d'Europe. Inféodée aux cours d'eau, la Loutre se nourrit principalement de poissons et amphibiens et se reproduit dans les ripisylves environnantes. Le site ne serait qu'un lieu de passage, et non de reproduction. En effet, la ripisylve est peu représentative et faiblement développée à l'échelle du site. Les traces de sa présence sont visibles mais peu abondantes, en revanche elle a été observée en aval et en amont du site.

- le Chabot commun. Ce poisson affectionne les eaux fraîches et vives. Indicateur d'une eau de bonne qualité, sa présence a été révélée en 2002, lors d'une pêche électrique menée par l'ONEMA. Cependant sa présence semble relativement limitée.

- la Buxbaumie verte. Inféodée aux vieilles sapinières, on trouve cette bryophyte uniquement sur des bois morts tombés à terre et en situation fraîche et humide. Elle a été répertoriée à 2 reprises dans le même secteur, en 2006, puis en 2009. Au vu des peuplements, sa présence resterait cantonnée sur un seul secteur (Rochegirbe).

**TABLEAU 9 : ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL (AUTRES QUE LES ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE)**

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces patrimoniales	3 espèces végétales	Les plantes d'intérêt patrimonial répertoriées sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Moehringia muscosa</i></li> <li>- <i>Hordelymus europeus</i></li> <li>- <i>Sempervivum tectorum sub sp arvernense</i></li> </ul>	ONF / SHNAO
	Nombreuses espèces d'insectes	Les insectes bioindicateurs de qualité des forêts françaises observés sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anthribidae (<i>Dissoleucas niveirostris</i>)</li> <li>- Cerambycidae (<i>Acanthocinus reticulatus</i>, <i>Ergates faber</i>, <i>Stictoleptura scutellata</i>, <i>Xylotrechus antilope</i>)</li> <li>- Elateridae (<i>Ampedus pomorum</i>, <i>Elater ferrugineus</i>, <i>Hypoganus inunctus</i>, <i>Stenagostus rhombeus</i>)</li> <li>- Eucnemidae (<i>Hylis cariniceps</i>, <i>Hylis olexai</i>, <i>Xylophilus corticalis</i>)</li> <li>- Histeridae (<i>Plegaderus vulneratus</i>)</li> <li>- Lucanidae (<i>Sinodendron cylindricum</i>)</li> <li>- Lycidae (<i>Pyropterus nigroruber</i>)</li> <li>- Melandryidae (<i>Melandrya caraboides</i>)</li> <li>- Tenebrionidae (<i>Bolitophagus reticulatus</i>)</li> <li>- Trogositidae (<i>Thymalus limbatus</i>)</li> </ul>	

## SYNTHESE

Le diagnostic écologique du site a permis d'identifier un grand nombre d'espèces d'intérêt patrimonial. Ainsi, on retrouve quelques espèces végétales, ainsi qu'une diversité en insectes saproxyliques remarquables, dont certains sont rares.

Cette richesse biologique qui s'ajoute à celle des espèces d'intérêt communautaire, témoigne de vieilles forêts bien conservées, présentant des arbres morts de gros volume, ainsi qu'une quantité importante de bois morts et de chandelles. Bien que la Rosalie des Alpes soit inféodée aux feuillus, il faut également dénoter l'importance de la présence du Sapin pectiné pour ces espèces d'intérêt patrimonial.

## 8.2- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

**TABLEAU 10 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES**

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Maintenir une gestion sylvicole favorisant la présence de Rosalie des Alpes et de ses habitats	1. Maintenir le Hêtre 2. Maintenir des arbres morts et vieillissants 3. Maintenir des milieux semi ouverts 4. Maintenir une bonne répartition des classes d'âge 5. Limiter le risque de capture des œufs et larves	Contrats forestiers Charte Natura 2000	9120 : Hêtraies atlantiques acidophiles à sous bois à Ilex et parfois Taxus 9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum 9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinus betuli</i>	Rosalie des Alpes	Sylviculture	Aménagements forestiers Plans simples de gestion

Favoriser une exploitation hydroélectrique et une gestion sylvicole permettant le maintien et la restauration de la ripisylve	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir la ripisylve existante</li> <li>2. Privilégier une régénération naturelle et diversifiée</li> <li>3. Favoriser la présence du Frêne et de l'Aulne</li> <li>4. Maintenir un couvert léger</li> <li>5. Maintenir la dynamique du cours d'eau</li> <li>6. Eviter le tassement des sols</li> </ol>	Contrats forestiers Charte Natura 2000	91F0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Loutre d'Europe Chabot commun	Exploitation hydroélectrique Sylviculture	Plan Départemental de Gestion Piscicole Aménagements forestiers Plans simples de gestion
Maintenir une gestion sylvicole favorisant la présence de Buxbaumie verte et de ses habitats	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir le Sapin</li> <li>2. Maintenir un couvert semi ombragé</li> <li>3. Maintenir des bois morts à terre</li> </ol>	Contrats forestiers Charte Natura 2000	9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	Buxbaumie verte	Sylviculture	Aménagements forestiers Plans simples de gestion

Maintenir une gestion sylvicole favorisant la diversité et un bon état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir les peuplements actuels</li> <li>2. Privilégier la futaie irrégulière</li> <li>3. Favoriser la diversité des essences secondaires</li> <li>4. Maintenir une proportionnalité des essences</li> <li>5. Favoriser la régénération naturelle</li> <li>6. Maintenir des ouvertures du couvert</li> <li>7. Limiter les travaux mécaniques</li> </ol>	<p>Contrats forestiers</p> <p>Charte Natura 2000</p>	<p>9120 : Hêtraies atlantiques acidophiles à sous bois à Ilex et parfois Taxus</p> <p>9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</p> <p>9160: Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i></p>	<p>Rosalie des Alpes</p> <p>Buxbaumie verte</p>	<p>Sylviculture</p>	<p>Aménagements forestiers</p> <p>Plans simples de gestion</p>
Maintenir l'activité de production d'électricité et ses aménagements avec la présence de Chabot commun et de ses habitats	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir la dynamique du cours d'eau</li> <li>2. Maintenir la qualité de l'eau</li> <li>3. Préserver une diversité des milieux aquatiques</li> </ol>	<p>Contrats forestiers</p> <p>Charte Natura 2000</p>	<p>91F0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i></p>	<p>Chabot commun</p> <p>Loutre d'Europe</p>	<p>Exploitation hydro électrique</p> <p>Pêche</p>	<p>Plan Départemental de Gestion Piscicole</p>

**TABLEAU 11 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX**

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en oeuvre du Document d'objectifs	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de contrats et/ou chartes</li> <li>2. Faire connaître les objectifs et les actions du Document d'objectifs auprès du grand public</li> <li>3. Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site</li> </ol>	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des usagers et des propriétaires du site	État (MEEDM) Europe (FEADER)
Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire</li> <li>2. Suivre l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire</li> </ol>	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des usagers et des propriétaires du site	État (MEEDM) Europe (FEADER),

**TABLEAU 12 : RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Niveau de priorité	Type d'objectifs			
			Protéger	Entretenir	Restaurer	Communiquer
Habitats et habitats d'espèces forestiers d'intérêt communautaire	Maintenir une gestion sylvicole favorisant la présence de Rosalie des Alpes et de ses habitats	***		X		X
	Maintenir une gestion sylvicole favorisant la présence de Buxbaumie verte et de ses habitats	**		X		X
	Maintenir une gestion sylvicole favorisant la diversité et un bon état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire	**		X		
Habitats et habitats d'espèces liés au cours d'eau d'intérêt communautaire	Concilier activités humaines (exploitation hydroélectrique et ses aménagements et gestion sylvicole) avec le maintien de la ripisylve	***	X		X	
	Maintenir l'activité de production d'électricité et ses aménagements avec la présence de Chabot commun et de ses habitats	*		X		X
Objectifs transversaux	Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en oeuvre du Document d'objectifs	***				X
	Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	***				X

\*\*\* : niveau de priorité élevé

\*\* : niveau de priorité moyen

\* : niveau de priorité faible

## SYNTHESE

2 grandes entités de gestion peuvent être définies, dans lesquelles sont déclinés plusieurs objectifs de gestion durable (*Cf carte 12*) :

- les forêts. Le site se caractérise par une diversité des habitats forestiers dont certains sont d'intérêt communautaire. On y dénombre des bois morts, une bonne répartition des classes d'âge et une diversité intéressante des essences. Certains de ces habitats forestiers représentent un habitat d'espèce pour la Rosalie des Alpes et la Buxbaumie verte. Actuellement les pratiques sylvicoles sont faibles et concourent à un état de conservation favorable des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. La finalité des objectifs de gestion est donc le maintien des pratiques actuelles.

- le cours d'eau. La Desges est une rivière ayant une forte dynamique. L'eau est oxygénée et fraîche, ce qui permet la présence de deux espèces d'intérêt communautaire, à savoir la Loutre d'Europe et le Chabot commun. Cette dynamique favorise en effet une diversité des milieux aquatiques. L'exploitation hydroélectrique, bien que modifiant les propriétés du cours d'eau, a des impacts limités qui pourraient être plus importants. La finalité des objectifs de gestion est donc le maintien de la dynamique actuelle.

Un habitat prioritaire est présent sur la ripisylve. Sur les berges, est présente la ripisylve qui est. Celui-ci se caractérise par un mauvais état de conservation du fait de sa dégradation par différents aménagements (piste, conduite forcée, plantations). Les objectifs de gestion ont pour finalité une amélioration de l'état de conservation de cet habitat (logique restauratrice) et une gestion pérenne de ce même habitat. Celle-ci est également un habitat d'espèce de la Loutre d'Europe, dont les données révèlent qu'elle n'est que de passage, du fait de l'absence de milieu favorable.

A noter que les objectifs de gestion concernant la Loutre d'Europe seront statués dans le Document d'objectifs du site linéaire « Lacs et Rivières à loutres » FR8301095, qui concerne également le secteur.

### 8.3- PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

**TABLEAU 13 : MESURES « MILIEUX FORESTIERS »**

Intitulé de la mesure	Objectif développement durable concerné (et objectif opérationnel concerné)	Nature de la mesure et description (cahier des charges précis dans le Programme d'actions du Document d'objectifs)		Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier – noter les mesures année par année si nécessaire	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
		Charte	Contrat					
Maintien des peuplements actuels	Rosalie des Alpes (Objectif 1) Buxbaumie verte (Objectif 1) Habitats forestiers (Objectifs 1, 3 et 4)	Engagement forestier N°3		Propriétaires	Propriétaires	Tous les 5 ou 10 ans	/	Etat
Favoriser la régénération naturelle	Habitats forestiers (Objectif 5)	Recommandation		Propriétaires	Propriétaires	Tous les 5 ou 10 ans	/	Etat
Maintien d'arbres morts et sénescents	Rosalie des Alpes (Objectif 2) Buxbaumie verte (Objectif 3)	Engagement forestier N°2		Propriétaires	Propriétaires	Tous les 5 ou 10 ans	/	Etat
			F22712	Ayants droits	Ayants droits	Tous les 5 ans sur 30 ans	/	Etat et FEADER
Privilégier une futaie irrégulière	Rosalie des Alpes (Objectif 3) Habitats forestiers (Objectif 2)	Recommandation		Propriétaires	Propriétaires	Tous les 5 ou 10 ans	/	Etat
			F22715	Ayants droits	Ayants droits	Tous les 5 ans	/	Etat et FEADER
Ouverture du couvert par trouées	Rosalie des Alpes (Objectif 3) Buxbaumie verte (Objectif 2) Habitats forestiers (Objectif 6)		F22705	Ayants droits	Ayants droits	Tous les 5 ans	/	Etat et FEADER

limiter l'accès aux engins motorisés	Habitats forestiers (Objectif 7)	Engagement tous milieux N°3		Propriétaires	Propriétaires	Tous les 5 ou 10 ans	/	Etat
			F22708	Ayants droits	Ayants droits	Tous les 5 ans	/	Etat et FEADER
limiter le risque de captures d'oeufs	Rosalie des Alpes (Objectif 5)	Engagement forestier N° 4		Propriétaires	Propriétaires	Tous les 5 ou 10 ans	/	Etat

**TABLEAU 14 : MESURES « MILIEUX LIES AU COURS D'EAU »**

Intitulé de la mesure	Objectif développement durable concerné (et objectif opérationnel concerné)	Nature de la mesure et description (cahier des charges précis dans le Programme d'actions du Document d'objectifs)		Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
		Charte	Contrat					
Maintien de la dynamique du cours d'eau	Ripisylve (Objectif 5) Chabot commun (Objectifs 1 et 3)	Engagement cours d'eau et berges N°4		Propriétaires	Propriétaires	Tous les 5 ou 10 ans	/	Etat
			F22706	Ayants droits	Ayants droits	Tous les 5 ans	/	Etat et FEADER
Maintien d'un couvert léger	Ripisylve (Objectif 4)	Recommandation		Propriétaires	Propriétaires	Tous les 5 ou 10 ans	/	Etat
			F22705	Ayants droits	Ayants droits	Tous les 5 ans	/	Etat et FEADER
Privilégier la régénération naturelle	Ripisylve (Objectif 2) Loutre d'Europe	Engagement cours d'eau et berges N°1		Propriétaires	Propriétaires	Tous les 5 ou 10 ans	/	Etat
Maintenir la ripisylve existante	Ripisylve (Objectif 1) Loutre d'Europe	Engagement cours d'eau et berges N°2		Propriétaires	Propriétaires	Tous les 5 ou 10 ans	/	Etat

			F22706	Ayants droits	Ayants droits	Tous les 5 ans	/	Etat et FEADER
Favoriser le Frêne et l'Aulne	Ripisylve (Objectif 3)	Recommandation		Propriétaires	Propriétaires	Tous les 5 ou 10 ans	/	Etat
Maintien de la qualité de l'eau	Chabot (Objectif 2) Loutre d'Europe	Engagements tous milieux N°6		Propriétaires	Propriétaires	Tous les 5 ou 10 ans	/	Etat
			F22708	Ayants droits	Ayants droits	Tous les 5 ans	/	Etat et FEADER
Eviter le passage d'engin sur le lit	Ripisylve (Objectif 6)	Engagements cours d'eau et berges N°3		Propriétaires	Propriétaires	Tous les 5 ou 10 ans	/	Etat

## SYNTHESE

Deux types de mesures sont possibles sur le site :

- la Charte N2000
- les contrats N2000.

Au moins un des 2 outils permet de répondre à chacun des objectifs opérationnels. Répondant aux exigences nécessaires à la présence des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, leur objectif est la mise en œuvre d'une gestion et d'une conservation des pratiques favorisant un état de conservation du patrimoine naturel favorable.

La Charte N2000 est applicable sur l'ensemble du site. Ses engagements répondent aux principaux objectifs opérationnels. Cependant, sa pertinence est plus forte pour les parcelles riveraines au cours d'eau. En ce qui concerne la contractualisation, seuls les contrats forestiers sont possibles sur le site. Ils sont également applicables sur l'ensemble du site (*Cf carte 13*).

## 8.4- SUIVIS

**TABLEAU 15 : SUIVI DES MESURES « MILIEUX FORESTIERS »**

Intitulé de la mesure	Enjeux	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Maintien des peuplements actuels	Rosalie des Alpes Buxbaumie verte Habitats forestiers d'intérêt communautaire	Maintien des peuplements actuels	Pas de régression de la surface des habitats forestiers	L'état de conservation général du site étant globalement favorable, le maintien est préconisé	Sensibilisation des forestiers Réalisation de suivis réguliers
Favoriser la régénération naturelle	Habitats forestiers d'intérêt communautaire	Favoriser la régénération naturelle	Présence de jeunes arbres d'essences locales	La régénération naturelle permet la présence des essences locales	Sensibilisation des forestiers
Maintien d'arbres morts et sénescents	Rosalie des Alpes Buxbaumie verte	Marquer des arbres morts et sénescents, qui ne seront pas abattus	Présence de bois morts	Les arbres sénescents et morts sont vitaux pour la présence de ces 2 espèces	Sensibilisation des forestiers Réalisation de suivis réguliers
Privilégier une futaie irrégulière	Rosalie des Alpes Habitats forestiers d'intérêt communautaire	Interventions sylvicoles sélectionnant certains arbres	Présence de strates différentes et d'arbres de tout âge	La futaie irrégulière permet la gestion des habitats à long terme	Sensibilisation des forestiers
Ouverture du couvert par trouées	Rosalie des Alpes Buxbaumie verte Habitats forestiers d'intérêt communautaire	Abattre localement et ponctuellement des arbres	Luminosité au sol Densité du couvert	Un couvert clair est bénéfique pour les essences et les espèces forestières	Sensibilisation des forestiers
Limiter l'accès aux engins motorisés	Habitats forestiers d'intérêt communautaire	Limiter l'accès aux engins motorisés	Pas ou peu de traces d'engins motorisés visibles	Les engins motorisés favorisent le tassement des sols	Sensibilisation des usagers

Limitier le risque de captures des œufs	Rosalie des Alpes	Eviter d'entreposer des grumes abattues en été	Maintien voir augmentation de la population de Rosalie des Alpes	La Rosalie des Alpes est attirée par les grumes abattues afin d'y pondre	Sensibilisation des forestiers
---	-------------------	--	--	--	--------------------------------

**TABLEAU 16 : SUIVI DES MESURES « MILIEUX LIES AU COURS D'EAU »**

Intitulé de la mesure	Enjeux	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Maintien de la dynamique du cours d'eau	Ripisylve Chabot commun	Maintien de la dynamique du cours d'eau	Pas de diminution conséquente du débit du cours d'eau	La dynamique vive du cours d'eau permet la présence de la ripisylve et du Chabot commun	Sensibilisation des acteurs liés au cours d'eau Réalisation de suivis réguliers
Maintien d'un couvert léger	Ripisylve	Abattre localement et ponctuellement des arbres	Luminosité au sol Densité du couvert	Un couvert clair est favorable aux essences de la ripisylve et aux espèces vivant dans le cours d'eau	Sensibilisation des forestiers
Privilégier la régénération naturelle	Ripisylve	Privilégier la régénération naturelle	Présence de jeunes arbres d'essences locales	La régénération naturelle permet la présence d'espèces adaptées et la continuité de l'habitat	Sensibilisation des forestiers
Maintenir la ripisylve existante	Ripisylve	Pas d'implantation d'essences allochtones au dépens des essences locales	Pas de régression de la surface des habitats forestiers	La ripisylve est un habitat prioritaire	Sensibilisation des forestiers Réalisation de suivis réguliers
Favoriser le Frêne et l'Aulne	Ripisylve	Supprimer les essences concurrentes, du moins les limiter	Présence de ces 2 essences	L'aulnaie frênaie est un habitat propre à la ripisylve et d'intérêt communautaire	Sensibilisation des forestiers
Maintien de la qualité de l'eau	Chabot commun	Pas d'apport de produits chimiques	Maintien de la population de Chabot commun	Le Chabot commun est un poisson indicateur d'une eau de bonne qualité	Sensibilisation des acteurs liés au cours d'eau

Eviter le passage d'engin sur le lit	Ripisylve	Mise en place d'ouvrages de franchissement	Pas du moins peu de traces visibles	Le passage d'engin peut avoir le cours d'eau	Sensibilisation des acteurs liés au cours d'eau
--------------------------------------	-----------	--	-------------------------------------	--	---

## SYNTHESE

La plupart des mesures ont pour objectif de maintenir les milieux présents et notamment ceux d'intérêt communautaire ou abritant des espèces d'intérêt communautaire :

- pour les habitats forestiers, ceci passe par le maintien des essences et des structures des peuplements actuels ou la mise en place de mesures favorisant la présence des espèces et une stabilité du milieu. L'efficacité de ces mesures sera visible en fonction de l'évolution surfacique des habitats ainsi que de la présence des 2 espèces animales d'intérêt communautaire. Pour des résultats meilleurs, une sensibilisation des forestiers sera nécessaire tout comme la réalisation de suivis réguliers .
- pour les habitats liés au cours d'eau, les mesures visent au maintien des conditions hydrologiques du cours d'eau mais aussi au maintien de la ripisylve existante ainsi que la restauration de cet habitat, c'est-à-dire retrouver sa fonctionnalité et son rôle de corridor. L'évolution du milieu et la présence des espèces d'intérêt communautaire y étant inféodées seront également les meilleurs indicateurs de suivi de l'efficacité de cette mesure.

A noter que pour les 2 milieux, une mesure a pour objectif de limiter l'accès aux engins motorisés, si ce n'est pour l'exploitation du bois. En effet, les milieux présents y sont sensibles.

**TABLEAU 17 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS**

Habitats naturels (selon l'annexe I de la DHFF)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Évolution de la surface	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Hêtraies atlantiques acidophiles à sous bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i>	9120	7,34 ha soit 19,32%	Maintien voir progression	Essences locales et de tout âge, présentant des strates dominées par le Hêtre et le Houx	Maintien de l'état de conservation favorable	Surveiller la régénération afin d'assurer la pérennité de l'habitat
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91 <sup>E0</sup>	0,13 ha soit 0,34%	Progression	Reconstitution d'un corridor fonctionnel  Essences locales et de tout âge, dominées par le Frêne et l'Aulne	Amélioration de l'état de conservation (défavorable à favorable)	Surveiller la régénération afin d'assurer la pérennité de l'habitat
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130	7,25 ha soit 19,08%	Maintien voir progression	Essences locales et de tout âge, présentant des strates dominées par le Hêtre	Maintien de l'état de conservation favorable	Surveiller la régénération afin d'assurer la pérennité de l'habitat
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betula siliceuses	9160-3	1,29 ha soit 3,39%	Maintien voir progression	Essences locales et de tout âge, présentant des strates, dominées par le Chêne	Amélioration de l'état de conservation (défavorable à favorable)	Surveiller la régénération afin d'assurer la pérennité de l'habitat

**TABLEAU 18 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE**

Espèces d'intérêt communautaire (selon l'annexe II de la DHFF)	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Rosalia Alpina	1087	Population stable et relativement importante	Maintien voir augmentation	Présence d'une population pérenne et significative	Maintien de l'état de conservation favorable	Surveiller avec attention le risque de captures des larves, lors de la période estivale
Buxbaumia viridis	1386	Une seule station mais présentant de nombreux individus	Maintien voir augmentation	Présence d'une population pérenne et significative	Assurer un état de conservation favorable	Assurer la présence de bois morts et à terre
Cottus gobio	1163	Peu d'informations. Dernières données de 2002. Petite population	Maintien voir augmentation	Présence d'une population pérenne et significative	Assurer un état de conservation favorable	/

## SYNTHESE

Les problématiques sont similaires aussi bien pour les espèces que les habitats d'intérêt communautaire, qui sont globalement en état de conservation favorable. L'objectif principal est donc le maintien de cet état. Ceci se traduit par le maintien des habitats d'intérêt communautaire et la présence pérenne des espèces d'intérêt communautaire y étant inféodés.

1 habitat, composant la ripisylve, est cependant en mauvais état de conservation. L'objectif est bien sûr d'améliorer cet état de conservation, ce qui devrait entraîner sa restauration.

De plus, l'état de conservation du Chabot commun est difficile à présenter. En effet, les données sont anciennes et incomplètes, du moins difficilement interprétables. Il faudra donc commencer par une estimation de son état de conservation, par le biais d'études régulières.

## 9- CONCLUSION

---

Le site de Pont de Desges présente un intérêt écologique fort : il se caractérise par la présence de nombreux habitats forestiers d'intérêt communautaire abritant une population significative de Rosalie des Apes, espèce prioritaire et rare en Auvergne. Au total, 4 espèces d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire, et 5 habitats d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire, ont été recensés sur le site. De nombreux insectes saproxyliques et 3 espèces végétales d'intérêt patrimonial ont été également répertoriés. Cette richesse est due à 2 facteurs : la présence de forêt mixtes, de tout âge et présentant de nombreux arbres morts et sénescents, ainsi qu'un cours d'eau, ayant une dynamique active et de bonne qualité. 2 activités principales sont à dénombrer sur le site : la sylviculture et l'exploitation hydroélectrique sur la Desges.

Du fait de l'omniprésence de la forêt, la sylviculture est l'activité principale sur le site. Entretenant les peuplements, son mode de gestion permet la présence d'habitats forestiers et d'espèces d'intérêt communautaire. En effet, les fortes pentes empêchent une exploitation intensive et la principale valorisation est le bois de chauffage, favorisant le Hêtre. Les prélèvements sont faibles, ce qui permet la présence de bois morts, de tout âge et sénescents. Cependant en fond de vallée, des plantations de Douglas sont présentes dégradant fortement les peuplements et notamment un habitat prioritaire. Le maintien des pratiques actuelles est donc à préconiser, ainsi que la suppression des peuplements artificiels, à court ou long terme.

La production hydroélectrique a également peu d'impacts sur le cours d'eau. En effet, les débits réservés restent faibles. En revanche cette activité a dégradé de manière significative la ripisylve. Ainsi, il faudra veiller à ce que les interventions humaines n'aggravent pas cet état. Il est notamment prévu une réaffectation de la conduite forcée.

Afin de garantir la pérennité du patrimoine environnemental du site de Pont de Desges, les propriétaires peuvent s'engager dans 2 types de contrats, en fonction du milieu concerné et/ou adhérer à une charte de bonnes pratiques. Etant donné l'état de conservation de ce patrimoine, globalement favorable, ces outils de contractualisation ont pour objectif le maintien de l'existant, c'est-à-dire des espèces et habitats remarquables et des pratiques humaines. En revanche, les mesures portant sur la ripisylve, dont l'état de conservation est jugé défavorable, auront un objectif de restauration. A noter que l'ensemble du site est susceptible de faire l'objet d'une contractualisation. Celle-ci sera bien sûr évaluée notamment par l'observation des populations et des surfaces des éléments du paysage. Enfin, afin de faciliter l'adhésion des propriétaires à ces outils, une démarche de sensibilisation sera nécessaire.



*Buxbaumia viridis*

## 10- BIBLIOGRAPHIE

---

- CALMONT B. / Société d'Histoire Naturelle d'Alcide d'Orbigny (2009). Inventaire des coléoptères d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Pont de Desges FR 8301090 » (Haute Loire). Octobre 2009, 52 pages
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides*. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 – Habitats forestiers*. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 – Espèces animales*. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.
- BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997. Corine biotopes. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217 p.
- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- DARNIS T. / ONF (2006). Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301090 « Pont de Desges ». Décembre 2006, 28 pages
- LE COQUEN M. / ONF (2009) Complément d'inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 FR8301090 « Pont de Desges » (Haute Loire). Janvier 2009, 35 pages
- MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- ROCAMORA, G. *et al.* (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - *Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.
- TERRAZ, L. *et al* (2007). *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.
- TERRAZ, L. *et al* (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. *et al.* (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

## 11- ANNEXES

---

### ANNEXE 1 : abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique  
ACCA : Association communale de chasse agréée  
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles  
ATEN : Atelier technique des espaces naturels  
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières  
CA : Chambre d'agriculture  
CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif Central  
CC : Communauté de communes  
CCI : Chambre de commerce et d'industrie  
CG : Conseil général  
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction  
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles  
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)  
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement  
CEPA : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne  
CR : Conseil régional  
CRPF : Centre régional de la propriété forestière  
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
CTE : Contrat territorial d'exploitation  
DCE : Directive cadre sur l'eau  
DDT : Direction départementale des Territoires  
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43  
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement (ex-DIREN)  
DOCUMENT D'OBJECTIFS : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)  
DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt  
EPA : Établissement public à caractère administratif  
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale  
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial  
FDC : Fédération départementale des chasseurs  
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural  
FEDER : Fonds européen de développement régional  
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole  
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles  
FRC : Fédération régionale des chasseurs  
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)  
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement  
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux  
MAE : Mesures agro-environnementales

MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées  
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche  
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex MEDDM)  
MEDDM : Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer  
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle  
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques  
ONF : Office national des forêts  
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement  
PSG : Plan simple de gestion  
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux  
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)  
SIG : Système d'information géographique  
UE : Union européenne  
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature  
WWF : World Wildlife Fund  
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux  
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique  
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)  
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

## ANNEXE 2 : glossaire

### Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Document d'objectifs une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

### Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

### Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

### Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

### Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

### Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

### Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Document d'objectifs. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

### Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre.

### Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

#### Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Document d'objectifs sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Document d'objectifs. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

#### Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

#### Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

#### Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

#### Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDT)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

#### Direction régionale de l'environnement (DREAL)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

#### Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

#### Document d'objectifs (Document d'objectifs)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

#### Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

#### Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

#### Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

#### État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

#### État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Document d'objectifs afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

#### Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

#### Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

#### Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

#### Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

#### Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

#### Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

#### Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

#### Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

#### Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

#### Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

#### Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

#### Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

#### Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

#### Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

#### Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

#### Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Document d'objectifs avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Document d'objectifs, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

#### Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

#### Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

#### Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, panonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

#### Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

#### Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

#### Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

#### Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

#### Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

#### Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

#### Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

### ANNEXE 3 : codes FSD

CODE	DESCRIPTION	CODE	DESCRIPTION
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturales	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou déperissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traînants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins, estuaires et zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage

244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drain.
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endigages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'hom.
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition ( ex: goéland/sterne )
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation

505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, hélicoptère	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		